

CAPITAL ET DEVELOPPEMENT

COMPTES ANNUELS

29/12/2023

BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	112 052 227,76	99 799 476,57
Actions et valeurs assimilées	14 354 703,97	13 002 309,72
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	14 354 703,97	13 002 309,72
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	38 988 807,84	32 396 979,14
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	38 988 807,84	32 396 979,14
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	58 708 715,95	54 400 187,71
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	53 426 186,67	43 871 020,96
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	1 615,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	1 584 482,05	4 156 260,21
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	3 698 047,23	6 371 291,54
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	6 822,69	4 983,45
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	6 822,69	4 983,45
COMPTES FINANCIERS	546 945,60	4 654 496,62
Liquidités	546 945,60	4 654 496,62
TOTAL DE L'ACTIF	112 605 996,05	104 458 956,64

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	111 438 122,13	95 473 527,68
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-436 554,30	8 037 131,40
Résultat de l'exercice (a,b)	1 572 704,51	918 286,56
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	112 574 272,34	104 428 945,64
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instrument financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	31 723,71	30 011,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	31 723,71	30 011,00
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	112 605 996,05	104 458 956,64

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	42 577,75	17 909,33
Produits sur actions et valeurs assimilées	294 671,30	339 197,16
Produits sur obligations et valeurs assimilées	1 401 788,66	687 920,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	1 739 037,71	1 045 026,49
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	33 183,07	7 928,13
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	33 183,07	7 928,13
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	1 705 854,64	1 037 098,36
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	111 840,33	118 424,61
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	1 594 014,31	918 673,75
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-21 309,80	-387,19
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	1 572 704,51	918 286,56

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0011147099 - Action CAPITAL ET DEVELOPPEMENT : Taux de frais maximum de 2% TTC.

La rétrocession de frais de gestion à percevoir est prise en compte à chaque valeur liquidative. Le montant provisionné est égal à la quote-part de rétrocession acquise sur la période concernée.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action CAPITAL ET DEVELOPPEMENT	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	104 428 945,64	112 007 985,19
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	402 279,60	60 207,93
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-2 999 838,23	-203 752,61
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	831 918,86	10 294 138,97
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 079 798,09	-2 062 972,45
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-193 346,89	-492 930,16
Différences de change	-720 585,17	-554 485,74
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	10 310 732,31	-15 537 869,24
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>14 799 783,04</i>	<i>4 489 050,73</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-4 489 050,73</i>	<i>-20 026 919,97</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 594 014,31	918 673,75
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	-50,00 (**)	-50,00 (*)
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	112 574 272,34	104 428 945,64

(*) 30.12.2022 Frais de certification annuelle d'un LEI : -50€.

(**) 29/12/2023 : Frais de certification annuelle d'un LEI : -50€.

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé	25 519 006,92	22,67
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	13 469 800,92	11,96
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	38 988 807,84	34,63
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	29 976 357,84	26,63	0,00	0,00	2 983 050,00	2,65	6 029 400,00	5,36
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	546 945,60	0,49
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	2 983 050,00	2,65	16 160 276,83	14,36	0,00	0,00	19 845 481,01	17,63
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	546 945,60	0,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 CAD		Devise 3 HKD		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	5 050 762,90	4,49	784 892,77	0,70	583 968,30	0,52	16 238,42	0,01
Obligations et valeurs assimilées	12 593 490,42	11,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	4 837 263,64	4,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	6 420,72	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	126 534,91	0,11	45 653,67	0,04	17 548,83	0,02	32 554,49	0,03
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Rétrocession de frais de gestion	401,97
	Coupons et dividendes en espèces	6 420,72
TOTAL DES CRÉANCES		6 822,69
DETTES		
	Frais de gestion fixe	31 723,71
TOTAL DES DETTES		31 723,71
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-24 901,02

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Actions souscrites durant l'exercice	1 673	402 279,60
Actions rachetées durant l'exercice	-12 540	-2 999 838,23
Solde net des souscriptions/rachats	-10 867	-2 597 558,63
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	454 066	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	115 698,13
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,11
Rétrocessions des frais de gestion	3 857,80

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			49 288 757,19
	FR0011499607	R-CO CONVICTION CREDIT 12M EURO IC EUR	3 282 321,68
	FR0011839901	R-CO CONVICTION CREDIT EURO P EUR	3 925 722,00
	FR0007085063	R-CO CONVICTION EQUITY MULTI CAPS EURO C EUR	1 289 365,35
	FR0010187898	R-CO CONVICTION EQUITY VALUE EURO C EUR	2 896 866,00
	FR0010323303	R-CO OPAL EMERGENTS F EUR	1 741 177,21
	FR0013269453	R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD IC EUR	5 657 880,80
	FR001400BU98	R-CO TARGET 2028 IG P EUR	10 202 185,25
	FR001400KAQ4	R-CO TARGET 2029 IG P EUR	2 625 831,40
	FR0007001581	R-CO THEMATIC GOLD MINING C EUR	1 245 515,20
	FR0013417532	R-CO VALOR BOND OPPORTUNITIES I EUR	1 693 320,00
	FR0011847409	R-CO VALOR P EUR	8 507 306,19
	FR0007442496	RMM COURT TERME C	2 523 218,88
	LU1734559922	R PORT BDL EUROPEAN EQUITY ALPHA CI EUR	3 698 047,23
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			49 288 757,19

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	1 572 704,51	918 286,56
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	1 572 704,51	918 286,56

	29/12/2023	30/12/2022
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1 572 704,51	918 286,56
Total	1 572 704,51	918 286,56

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-436 554,30	8 037 131,40
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-436 554,30	8 037 131,40

	29/12/2023	30/12/2022
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-436 554,30	8 037 131,40
Total	-436 554,30	8 037 131,40

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net en EUR	97 758 946,86	101 332 748,41	112 007 985,19	104 428 945,64	112 574 272,34
Nombre de titres	476 465	477 170	465 553	464 933	454 066
Valeur liquidative unitaire	205,18	212,36	240,59	224,61	247,92
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	15,89	-1,97	1,95	17,28	-0,96
Capitalisation unitaire sur résultat	4,31	0,68	3,50	1,97	3,46

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
CANADA				
MANULIFE FINANCIAL CORP	CAD	39 250	784 892,77	0,71
TOTAL CANADA			784 892,77	0,71
ETATS-UNIS				
ALPHABET-C-	USD	4 000	510 153,85	0,45
APPLE INC	USD	2 300	400 741,18	0,36
BANK OF AMERICA CORP	USD	23 170	706 003,53	0,63
HONEYWELL INTERNATIONAL INC	USD	1 985	376 718,87	0,33
MICROSOFT CORP	USD	1 665	566 612,31	0,50
SERVICENOW INC	USD	940	600 996,02	0,54
THERMO FISHER SCIEN SHS	USD	1 620	778 171,76	0,69
VISA INC CLASS A	USD	2 945	693 873,98	0,61
TOTAL ETATS-UNIS			4 633 271,50	4,11
FRANCE				
AIR LIQUIDE	EUR	9 091	1 601 106,92	1,42
BNP PARIBAS	EUR	11 780	737 310,20	0,66
CAPGEMINI SE	EUR	3 750	707 812,50	0,63
HERMES INTERNATIONAL	EUR	203	389 516,40	0,35
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	2 264	1 660 870,40	1,47
SAFRAN SA	EUR	4 432	706 726,72	0,63
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	3 498	635 866,44	0,56
TOTALENERGIES SE	EUR	24 020	1 479 632,00	1,32
TOTAL FRANCE			7 918 841,58	7,04
ILES CAIMANS				
ALIBABA GROUP HOLDING LTD	HKD	30 400	266 265,03	0,24
TENCENT HOLDINGS LTD	HKD	9 340	317 703,27	0,28
TOTAL ILES CAIMANS			583 968,30	0,52
IRLANDE				
MEDTRONIC PLC	USD	5 600	417 491,40	0,37
TOTAL IRLANDE			417 491,40	0,37
ROYAUME-UNI				
BLAVOD WINES AND SPIRITS	GBP	2 352 000	16 238,42	0,01
TOTAL ROYAUME-UNI			16 238,42	0,01
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			14 354 703,97	12,76
TOTAL Actions et valeurs assimilées			14 354 703,97	12,76
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
GOLD SACH FINA COR ZCP 22-12-26	EUR	6 000 000	6 029 400,00	5,35
TOTAL null			6 029 400,00	5,35
ETATS-UNIS				
UNITED STATES OF AMERICA 3.875% 30-09-29	USD	4 940 000	4 508 793,59	4,01
TOTAL ETATS-UNIS			4 508 793,59	4,01
FRANCE				

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
CASA CORP IB ZCP 20-04-29 CV RCB	EUR	3 000 000	3 125 100,00	2,78
CIC ZCP 21-07-25 CV RCB EMTN	EUR	2 000 000	2 046 180,00	1,83
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 3.0% 25-05-33	EUR	4 572 000	4 839 387,42	4,29
TOTAL FRANCE			10 010 667,42	8,90
PAYS-BAS				
BNP PAR ISSUANCE BV AUTRE V 30-09-24 CV	EUR	3 000 000	2 983 050,00	2,65
BNP PAR ISSUANCE BV ZCP 06-01-25	USD	1 000 000	871 493,21	0,77
BNP PAR ISSUANCE BV ZCP 13-10-26 CV	USD	4 000 000	3 963 076,92	3,52
TOTAL PAYS-BAS			7 817 620,13	6,94
ROYAUME-UNI				
BARCLAYS BK ZCP 25-04-25 EMTN	USD	3 300 000	3 250 126,70	2,88
MORGAN STANLEY INTL ZCP 04-03-30 CV RCB	EUR	6 600 000	7 372 200,00	6,55
TOTAL ROYAUME-UNI			10 622 326,70	9,43
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			38 988 807,84	34,63
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			38 988 807,84	34,63
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
R-CO CONVICTION CREDIT 12M EURO IC EUR	EUR	31,1	3 282 321,68	2,92
R-CO CONVICTION CREDIT EURO P EUR	EUR	3 525	3 925 722,00	3,49
R-CO CONVICTION EQUITY MULTI CAPS EURO C EUR	EUR	3 835	1 289 365,35	1,15
R-CO CONVICTION EQUITY VALUE EURO C EUR	EUR	12 600	2 896 866,00	2,57
R-CO OPAL EMERGENTS F EUR	EUR	35 657,94	1 741 177,21	1,55
R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD IC EUR	EUR	4 940	5 657 880,80	5,02
R-CO TARGET 2028 IG P EUR	EUR	92 705	10 202 185,25	9,06
R-CO TARGET 2029 IG P EUR	EUR	24 730	2 625 831,40	2,34
R-CO THEMATIC GOLD MINING C EUR	EUR	15 790	1 245 515,20	1,10
R-CO VALOR BOND OPPORTUNITIES I EUR	EUR	1 500	1 693 320,00	1,50
R-CO VALOR P EUR	EUR	4 078,9516	8 507 306,19	7,56
RMM COURT TERME C	EUR	624	2 523 218,88	2,24
TOTAL FRANCE			45 590 709,96	40,50
IRLANDE				
iShares S&P 500 EUR Hedged UCITS ETF (Acc)	EUR	45 600	4 582 695,12	4,07
TOTAL IRLANDE			4 582 695,12	4,07
LUXEMBOURG				
Candriam M Impact Finance C USD	USD	22 033,049	2 191 141,86	1,95
Candriam M Multi Strategies C USD	USD	785,247	1 061 639,73	0,94
TOTAL LUXEMBOURG			3 252 781,59	2,89
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			53 426 186,67	47,46
Fonds professionnels à vocation générale et équival. d'autres Etats membres UE et organismes de titrisation cotés				
IRLANDE				
SPDR RUSSELL 2000 US SM CAP	USD	30 320	1 584 482,05	1,41
TOTAL IRLANDE			1 584 482,05	1,41
TOTAL Fonds professionnels à vocation générale et équival. d'autres Etats membres UE et organismes de titrisation cotés			1 584 482,05	1,41
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres UE et organismes de titrisation non cotés				

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
LUXEMBOURG				
R PORT BDL EUROPEAN EQUITY ALPHA CI EUR	EUR	30 080	3 698 047,23	3,28
TOTAL LUXEMBOURG			3 698 047,23	3,28
TOTAL Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres UE et organismes de titrisations non cotés			3 698 047,23	3,28
TOTAL Organismes de placement collectif			58 708 715,95	52,15
Créances			6 822,69	0,00
Dettes			-31 723,71	-0,03
Comptes financiers			546 945,60	0,49
Actif net			112 574 272,34	100,00

Action CAPITAL ET DEVELOPPEMENT	EUR	454 066	247,92	
---------------------------------	-----	---------	--------	--

CAPITAL & DEVELOPPEMENT

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 29, avenue de Messine – 75008 Paris
790 422 158 Paris

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EXERCICE CLOS LE 29 DECEMBRE 2023

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux textes légaux et réglementaires et aux statuts sociaux, pour vous rendre compte d'une part, de l'activité de votre société au cours de l'exercice écoulé et, d'autre part, soumettre à votre approbation la modification des statuts.

I – DEVELOPPEMENT JURIDIQUE

A/ Approbation des comptes

Conformément à la Loi, nous soumettons à votre approbation les comptes de l'exercice clos le 29 décembre 2023, les conclusions sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce et le quitus aux administrateurs.

L'exercice clos le 29 décembre 2023 fait ressortir un résultat de 1 572 704,51 €.

Les sommes distribuables de l'exercice sont les suivantes :

1. Sommes distribuables afférentes au résultat

	29/12/2023
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	0,00
Résultat	1 572 704,51
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00
Total	1 572 704,51

2. Sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-436 554,30
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00
Total	-436 554,30

Ainsi, nous vous proposons d'affecter les sommes distribuables de la façon suivante :

1. Affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	29/12/2023
Affectation	
Distribution	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00
Capitalisation	1 572 704,51
Total	1 572 704,51

2. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023
Affectation	
Distribution	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00
Capitalisation	-436 554,30
Total	-436 554,30

Conformément aux dispositions légales, nous vous rappelons qu'au titre des trois derniers exercices, l'assemblée générale n'a procédé à aucune distribution de dividendes.

B/ Situation des mandats des administrateurs et du Commissaire aux comptes

1. Situation des mandats des administrateurs

Aucun mandat n'arrive à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle.

2. Situation du mandat du Commissaire aux comptes

Le mandat du commissaire aux comptes de la SICAV, le cabinet DELOITTE & ASSOCIES, arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle amenée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 29 décembre 2023.

Aussi, il est proposé de renouveler le mandat du cabinet DELOITTE & ASSOCIES en qualité de Commissaire aux comptes de la SICAV, pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le dernier jour de Bourse du mois de décembre 2029.

C/ Rapport sur le Gouvernement d'entreprises (article L.225-37 du Code de commerce)

1. Modalités d'exercice de la Direction Générale

Le mode d'exercice de la Direction générale est le cumul des fonctions de Président et de Directeur Général.

2. Liste des mandats et fonctions des mandataires de la SICAV

Un courriel a été envoyé aux administrateurs afin de les informer de leur obligation de déclarer l'ensemble de leurs mandats.

Alain MASSIERA

- *Président-Directeur Général*
 - SICAV Masselia Investissements
 - SICAV Capital & Développement
 - SICAV R-co Valor
 - SICAV Masselia Investissements
- *Président du Conseil d'administration*
 - SICAV Elan R-co
 - Rothschild & Co Wealth Management Monaco
- *Directeur Général*
 - Paris Orléans Holding Bancaire, Société par Actions Simplifiée
- *Administrateur*
 - SICAV Masselia Investissements
 - SICAV Capital & Développement
 - SICAV R-co Valor
 - SICAV Elan R-co
 - Rothschild & Co Wealth Management Monaco
- *Gérant*
 - Rothschild Martin Maurel, Société en commandite simple
 - RCB Partenaires, Société en Nom Collectif

Xavier de LAFORCADE

- *Président-Directeur Général*
 - SICAV Goeland Investissement
- *Directeur Général*
 - SICAV Elan R-co
 - Montaigne Rabelais (SAS)
- *Directeur Général Délégué*
 - SICAV RMM Trésorerie
 - Rothschild Martin Maurel
- *Administrateur*
 - SICAV Capital & Développement

- SICAV Elan R-co
- SICAV Goeland Investissement
- SICAV RMM Trésorerie
- SICAV R-co Valor
- SICAV RWM Strategic Value (*Belgique*)
- *Associé Gérant*
 - RCB Partenaires (SNC)
- *Gérant*
 - Société Forestière d'Exploitation des Landes
 - SC Avec Deux Ailes
 - SC 2L2I

Frédérique BONNELL

- *Président*
 - SICAV Roda
 - RMM Courtage
- *Administrateur*
 - SICAV Roda
 - SICAV R-co Valor
 - SICAV Goeland Investissement
 - SICAV Capital & Développement
 - SICAV RMM Trésorerie
- *Associé Gérant*
 - SCI Saint Loup

Yoann IGNATIEW

- *Président-Directeur Général*
 - SICAV ALM Investissements (*jusqu'au 14 février 2023 à la suite de la liquidation de la SICAV*)
 - SICAV Cap Business
- *Administrateur*
 - SICAV ALM Investissements (*jusqu'au 14 février 2023 à la suite de la liquidation de la SICAV*)
 - SICAV Cap Business
 - SICAV Masselia Investissements
- *Représentant Permanent*
 - Rothschild & Co Asset Management, Administrateur SICAV Capital & Développement
 - Rothschild & Co Asset Management, Administrateur SICAV Goeland Investissements
 - Rothschild & Co Asset Management, Administrateur SICAV R-co Valor
- *Gérant*
 - SCI Vrigny 22 Vitry

3. Conventions

3.1 - Conventions conclues entre un mandataire social ou un actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % et une société détenue à plus de 50 % par la SICAV

Nous vous informons qu'au cours de l'exercice clos le 29 décembre 2023, aucune convention n'a été conclue entre un mandataire social ou un actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote

supérieure à 10 %, et une société détenue à plus de 50 % par la SICAV CAPITAL & DEVELOPPEMENT.

3.2 - Conventions visées par l'article L.225-38 du Code de Commerce

La SICAV CAPITAL & DEVELOPPEMENT n'a pas, au cours de l'exercice clos le 29 décembre 2023, conclu de convention entrant dans le champ d'application des articles L.225-38 et suivants du Code de commerce.

3.3 - Conventions courantes conclues à des conditions normales

Conformément à l'article L.225-39 du Code de commerce, le Président-Directeur Général a tenu à votre disposition et communiqué au Commissaire aux comptes, la liste des conventions courantes ci-dessous conclues à des conditions normales.

N°	Nature	Parties	Date	Expiration
1	Convention dépositaire	Capital & Développement / Rothschild Martin Maurel	16/12/2011	Durée indéterminée
2	Convention de mise à disposition des locaux	Capital & Développement / Rothschild & Co Asset Management	16/12/2011	Durée indéterminée
3	Convention de délégation de gestion financière, administrative et comptable	Capital & Développement / Rothschild & Co Asset Management	16/12/2011	Durée indéterminée

4. Délégations accordées au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital (article L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de commerce)

Non applicable.

5. Rémunération des mandataires sociaux

Néant.

II – VIE DE LA SICAV AU COURS DE L'EXERCICE

A/ Evolution du portefeuille

La valeur liquidative de l'action de capitalisation et/ou distribution est passée de 224,61 € au 30 décembre 2022 à 247,92 € au 29 décembre 2023 - soit une hausse de 10,38 % - et le montant de l'actif net de l'action de capitalisation et/ou distribution est passé de 104 428 945,64 € à 112 574 272,34 € pendant la même période.

Le nombre d'actions passe quant à lui de 464 933 à 454 066.

La performance obtenue sur la période ne préjuge pas des résultats futurs de la SICAV.

Ci-après, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices :

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net en EUR	97 758 946,86	101 332 748,41	112 007 985,19	104 428 945,64	112 574 272,34
Nombre de titres	476 465	477 170	465 553	464 933	454 066
Valeur liquidative unitaire	205,18	212,36	240,59	224,61	247,92
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	15,89	-1,97	1,95	17,28	-0,96
Capitalisation unitaire sur résultat	4,31	0,68	3,50	1,97	3,46

B/ Rappel de la classification, de l'objectif de gestion et de la stratégie d'investissement de la SICAV

- **Objectif de gestion :**

Capital & Développement a pour objectif de maximiser la performance, sur la durée de placement recommandée supérieure à 5 ans, au moyen d'une gestion dynamique faite de façon discrétionnaire en investissant directement et/ou indirectement (via les OPC, dont les OPC cotés/ETF) dans des produits de taux et/ou d'actions. La SICAV peut également investir dans des OPC (dont des OPC cotés/ETF). (i) dont l'allocation diversifiée permet d'être exposé aux produits de taux et/ou aux produits d'actions, (ii) à rendement absolu et (iii) de type fonds d'investissement de droit étranger.

Les investissements en OPC à rendement absolu et en fonds d'investissements de droit étranger (et notamment ceux spécialisés sur les marchés des matières premières, dont celui des métaux précieux), sont respectivement limités à 30% et 10% de l'actif. L'objectif de volatilité maximum de Capital & Développement est de 10%.

- **Indicateur de référence :**

Aucun indicateur de performance n'a été retenu pour comparer la performance de la SICAV. La société de gestion estime qu'il n'existe pas d'indicateur de référence suffisamment pertinent de l'univers d'investissement de la SICAV et de la nature des risques inhérents notamment aux stratégies à rendement absolu revendiquées.

La SICAV est gérée activement et de manière discrétionnaire. La SICAV n'est pas gérée en référence à un indice.

La SICAV n'est pas une SICAV indicielle.

- **Stratégie d'investissement :**

1. Description des stratégies utilisées :

Les actifs de la SICAV sont constitués directement et/ou indirectement (via les OPC, dont les OPC cotés/ETF) de produits de taux et/ou d'actions françaises et étrangères. La SICAV peut en particulier investir dans des parts ou actions d'OPCVM ou FIA français, d'OPCVM européens relevant de la Directive européenne 2009/65/CE et/ou de fonds d'investissement de droit étranger. L'allocation stratégique entre ces différentes classes d'actifs varie en fonction des anticipations du gestionnaire et des opportunités de marché.

Aussi, la SICAV pourra en particulier investir dans des OPC dont l'allocation diversifiée permet d'être exposé aux produits de taux et/ou aux produits d'actions. La SICAV pourra également investir, dans la limite de 30% de son actif, en parts ou actions d'OPCVM ou de FIA de droit français, d'OPCVM de droit européen relevant de la Directive européenne 2009/65/CE à rendement absolu. Elle pourra enfin recourir à des fonds d'investissement de droit étranger (et notamment ceux spécialisés sur les marchés des matières premières, dont celui des métaux précieux) dans la limite de 10% maximum de son actif.

L'allocation entre les différentes stratégies sera effectuée par la société de gestion en fonction de ses anticipations de niveau de risque et de rentabilité.

Allocation stratégique :

En vue de réaliser l'objectif de gestion, la SICAV investit selon l'allocation globale suivante :

- entre 0 et 100% de son actif en actions et OPC spécialisés en actions, investissant sur les marchés des actions de tous secteurs, de toutes zones géographiques (dont pays hors OCDE, y compris pays émergents) et de toutes tailles de capitalisation boursière (jusqu'à 100% en petites capitalisations) ;
- entre 0 et 100% de son actif net en produits de taux et OPC de produits de taux (dont convertibles), de toute qualité de signature, dont 20% maximum en titres spéculatifs (dits à haut rendement). La répartition dette privé/publique n'est pas déterminée à l'avance ;
- entre 0 et 100% de son actif net dans des OPC dont l'allocation diversifiée permet d'être exposé aux produits de taux et/ou aux produits d'actions ;
- jusqu'à 30% de son actif net dans des OPC à rendement absolu français ou européens relevant de la Directive européenne 2009/65/CE
- jusqu'à 10% de son actif net dans des fonds d'investissement de droit étranger, (et notamment ceux spécialisés sur les marchés des matières premières, dont celui des métaux précieux).

Dans le cadre de son investissement à hauteur de 30% maximum en OPC à rendement absolu, la SICAV pourra investir dans des OPC ayant recours aux stratégies à rendement absolu suivantes :

- Les stratégies « Long/Short » (« Acheteur/Vendeur »), auxquelles la SICAV pourra recourir entre 0 et 30% de l'actif net, ont pour caractéristique principale de gérer simultanément (a) des positions « Long » (« Acheteur ») constituées de titres ayant un potentiel de hausse et (b) des positions « Short » (« Vendeur ») constituées de titres ayant un potentiel de baisse, avec la possibilité de faire varier, selon les scénarios économiques, l'exposition nette au marché qui en résulte.

- Les stratégies « Arbitrage/Relative value », auxquelles la SICAV pourra recourir entre 0 et 30% de l'actif net, ont pour objectif d'exploiter des anomalies dans la formation des prix au sein de différentes catégories d'actifs. Ces stratégies portent sur des actions, des obligations, des obligations convertibles, d'autres instruments de taux, etc.

- Les stratégies « Global Macro », auxquelles la SICAV pourra recourir entre 0 et 30% de l'actif net, partent d'une analyse macro-économique des économies et des marchés pour formuler des thèmes d'investissement et investir de manière discrétionnaire sur tous les marchés. Les gérants « Global Macro » investissent sans aucune limitation de zone géographique ou de type d'actifs : actions, obligations, devises, produits dérivés, etc. Ils cherchent à anticiper les changements des marchés en fonction des variables macro-économiques majeures et surtout des variations de taux d'intérêts. Ils appliquent une gestion opportuniste, basée sur une identification et une évaluation propre au gérant. Ces mouvements peuvent résulter d'évolutions dans des économies mondiales, des aléas politiques ou de l'offre et la demande globales en ressources physiques et financières.

- Les stratégies « Systématiques », auxquelles la SICAV pourra recourir entre 0 et 30% de l'actif net, s'appuient sur des algorithmes et une exécution (trading) automatisée (via des modèles mathématiques) visant à exploiter différentes caractéristiques de marché (tendance, volatilité, retour à la moyenne,...). Ces stratégies utilisent principalement les marchés de contrats « futures » sur les classes d'actifs actions, obligations, change et matières premières.

- Les stratégies « Situations Spéciales » / « Event-driven », auxquelles la SICAV pourra recourir entre 0 et 30% de l'actif net, consistent à tirer parti des opportunités créées par d'importants événements liés à la structure sociale d'une entreprise, telles que "spin-off" (désinvestissement), fusion, acquisition, faillite, réorganisation, rachat d'actions propres ou changement au sein de la direction. L'arbitrage entre différentes parties du capital de la société fait partie de cette stratégie.

Dans la limite de 10% de son actif, Capital & Développement pourra investir dans des OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étrangers qui investissent eux-mêmes plus de 10% de leur actif dans d'autres OPC.

La SICAV pourra être exposée de façon directe et/ou indirecte aux pays hors OCDE, y compris aux pays émergents, jusqu'à 100 % de son actif.

De même, elle pourra être exposée de façon directe et/ou indirecte aux risques liés aux petites capitalisations jusqu'à 100% de l'actif.

La SICAV pourra également être exposée de façon directe et/ou indirecte aux obligations convertibles jusqu'à 100% de son actif.

Dérivés :

La SICAV peut intervenir sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré.

Ainsi, le gérant interviendra sur le risque d'action, de taux et de change. Ces interventions se feront à titre de couverture du portefeuille (ventre de contrat à terme), et à titre d'exposition en reconstituant une exposition synthétique à des actifs (achat de contrat à terme). En particulier le gérant peut intervenir sur le marché des swaps de taux, d'indices, change à terme, futures et option d'indices, de devises, marchés de taux et d'actions.

L'exposition consolidée du portefeuille (via les titres, OPC, opérations du marché à terme) ne dépassera pas 100% pour chacun des risques.

Sélection des sous-jacents :

- Pour la poche produit d'action le critère de sélection des titres est le suivant :

Le processus de gestion de la SICAV combine les approches Top-Down et Bottom-Up qui permettent d'identifier deux sources de valeur ajoutée :

- L'allocation sectorielle résulte de l'analyse de l'environnement macro économique et financier.
- La sélection des titres s'appuie sur une approche fondamentale qui comporte deux étapes :
 - Une analyse quantitative visant à déterminer l'attractivité de valorisation en utilisant des ratios adaptés à chaque industrie (Valeur d'Entreprise/capitaux Employés, Valeur d'entreprise/Résultat brut d'exploitation ; PER ...)
 - Une analyse qualitative basée sur la compréhension du jeu concurrentiel, de la manière dont la rentabilité est construite (déséquilibre offre / demande, avantage par les coûts, les brevets, les marques, la réglementation, etc.).

- Pour la poche taux les quatre sources de valeur ajoutée suivantes sont utilisées pour la gestion :

- 1) **La sensibilité** : La sensibilité du portefeuille est augmentée si le gérant anticipe une baisse des taux et réciproquement.
- 2) **L'exposition au risque de crédit** : Le processus de gestion de la SICAV combine les approches Top-Down et Bottom-Up qui permettent d'identifier deux sources de valeur ajoutée :
 - L'allocation sectorielle et géographique résulte de l'analyse de l'environnement économique et financier. Cette analyse permet d'identifier les risques et problématiques de long terme qui influencent la formation des prix. Sont étudiés en particulier l'analyse des historiques de défaut et l'étude des jeux concurrentiels.
 - La sélection des titres s'appuie sur une approche fondamentale qui comporte deux étapes :
 - Une analyse quantitative basée sur la probabilité de défaut :
 - en utilisant un grand nombre de données publiques et statistiques sur chaque société,
 - en comparant ces données à celles des entreprises du même secteur économique,
 - en déterminant une valorisation théorique qui se compare favorablement ou défavorablement à celle donnée par le marché.
 - Une analyse qualitative basée sur :
 - la pérennité du secteur,
 - sur l'étude du jeu concurrentiel,
 - la compréhension du bilan,

- la compréhension de la construction de la rentabilité (déséquilibre offre / demande, avantage par les coûts, les brevets, les marques, la réglementation, etc.),
- la compréhension des échéanciers de dettes (Bilan et Hors-bilan),
- la détermination de la probabilité de survie intra sectorielle.

- 3) **Le positionnement sur la courbe des taux** : En fonction des anticipations du gestionnaire quant à l'aplatissement ou à la pentification de la courbe des taux, les titres de maturité courte et très longue seront préférés à ceux de maturité intermédiaire, ou le contraire.
- 4) **Les stratégies optionnelles** : en fonction des anticipations du gestionnaire quant à l'évolution de la volatilité et des prix des sous-jacents, il sera amené à vendre ou acheter des options sur marchés de taux.

La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à des notations de crédit émises par des agences de notation mais procède à sa propre analyse afin d'évaluer la qualité de crédit des instruments de taux.

- Pour la poche OPC le critère de sélection des titres est le suivant :

Le portefeuille de la SICAV est diversifié et arbitré de manière active et discrétionnaire, en termes de styles, de zones géographiques et de produits. Le processus de gestion des portefeuilles est bâti autour de deux processus déterminés de façon collégiale :

- La définition de l'allocation globale en termes de classes d'actif, de zones géographiques et de styles, au sein d'un Comité Stratégique Mensuel et s'appuyant sur une analyse macro et micro économique mondiale.
- La sélection des OPC, sur la base d'une analyse quantitative puis qualitative des fonds de l'univers d'investissement :
- La partie quantitative regroupe une série de filtres (encours minimum, historique de cours...) mettant en évidence les fonds pré-sélectionnés, ainsi qu'une batterie d'indicateurs statistiques (analyses de performances et de risques) visant à identifier une consistance des performances de fonds dans leur catégorie respective.
- Au terme de cette première analyse, une étude qualitative approfondie est effectuée sur les fonds offrant de façon récurrente les meilleures performances sur des périodes homogènes. Des entretiens réguliers avec les gérants des fonds étudiés permettent d'apprécier la cohérence entre les objectifs, les moyens mis en place et les résultats obtenus par les gestionnaires analysés.

Le règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers tel que modifié (SFDR), régit les exigences de transparence concernant l'intégration des risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement, la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité et la publication d'informations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) et relatives au développement durable.

Le risque de durabilité signifie la survenance d'un événement ou d'une situation ESG qui pourrait potentiellement ou effectivement avoir une incidence négative importante sur la valeur de l'investissement d'un Fonds.

La SICAV est gérée selon un processus d'investissement intégrant les facteurs ESG mais ne promeut pas nécessairement les caractéristiques ESG ou n'a pas d'objectifs d'investissement durable spécifiques au sens de l'article 6 du règlement SFDR.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental, soit 0% des investissements.

Les investissements suivront la politique ESG, mais ne prendront pas en compte les principales incidences négatives.

Rothschild & Co Asset Management a identifié les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sur lesquelles la société de gestion cherche de manière prioritaire à concentrer ses efforts et ses moyens pour déployer son approche d'investissement responsable.

La politique ESG et la politique de déclaration d'incidences négatives de la société de gestion sont accessibles sur le site : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/>

2. Description des catégories d'actifs (hors dérivés intégrés) :

- **Actions** : 0-100% de l'actif net

Dans la limite de la fourchette de détention précisée dans le tableau ci-dessous, la SICAV investira sur le marché des actions. La répartition sectorielle et géographique des émetteurs n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marché.

En tout état de cause, dans la limite de la fourchette de détention précisée ci-dessous, l'allocation de la poche action est comprise entre 0 et 100% de l'actif de la SICAV sur le marché des actions appartenant à tous les secteurs industriels et de toutes tailles de capitalisation boursière (avec 100% maximum de petites capitalisations).

- **Titres de créance, instruments du marché monétaire et Obligations** : 0-100 % de l'actif net

Dans la limite de la fourchette de détention précisée dans le tableau ci-dessous, la SICAV investira dans des produits de taux ou convertibles, des titres de créances négociables, tels que notamment les titres négociables à court terme (incluant notamment les certificats de dépôts et les billets de trésorerie émis avant le 31 mai 2016) et Euro Commercial Paper, de toute qualité de signature, dont 20% maximum en titres spéculatifs (dits à haut rendement). Ces investissements en produits de taux correspondent à un objectif principal de gestion de trésorerie et secondaire de diversification grâce aux investissements en obligations convertibles. La répartition dette privé/publicue n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marchés.

- **La détention d'actions ou parts d'OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étrangers**, dont des OPC cotés/ETF : 0-100% de l'actif net

Dans la limite de la fourchette de détention précisée ci-dessous, la SICAV pourra détenir :

- des parts ou actions d'OPCVM, dont les OPCVM cotés /ETF (et notamment ceux spécialisés sur les marchés des matières premières, dont celui des métaux précieux), de droit français ou européen relevant de la Directive européenne 2009/65/CE,
- Entre 0% et 30%, dans des parts ou actions d'OPCVM ou FIA (dont les OPC cotés/ETF) de droit français ou de FIA de droit européen (et notamment ceux spécialisés sur les marchés des matières premières, dont celui des métaux précieux), à rendement absolu,
- des parts ou actions de FIA, dont les FIA cotés/ETF (et notamment ceux spécialisés sur les marchés des matières premières, dont celui des métaux précieux), de droit français et, dans la limite de 10% de l'actif des parts ou actions d'OPC (dont les FIA cotés/ETF), de droit étranger, de type fonds à rendement absolu investissant plus de 10% en parts ou actions d'OPC ou de fonds d'investissement de droit étrangers, OPC nourricier, fonds professionnels à vocation générale, fonds professionnels spécialisés,
- des parts ou actions d'OPC de droit français gérés en direct ou par délégation ou conseillés par le groupe Rothschild & Co.

Pour chacune des catégories mentionnées ci-dessus :

	Produit d'actions	Parts ou actions d'OPC	Produits de taux ou convertibles
Fourchettes de détention	0-100%	0-100%	0-100%
investissement dans des instruments financiers de petites	0-100%	0-100%	Néant

capitalisations			
investissement dans des instruments financiers des pays hors OCDE, y compris aux pays émergents	0-100%	0-100%	0-100%
Restrictions d'investissement imposées par la société de gestion	Néant	Néant	Néant

3. Utilisation des Instruments dérivés :

Le gérant interviendra sur le risque d'action, de taux et de devise à titre d'exposition et/ou de couverture. Ces interventions seront effectuées en vue de réaliser l'objectif de gestion notamment dans le pilotage de son exposition au marché d'actions, des devises ou des différents marchés de taux.

En particulier le gérant peut avoir recours aux swaps de taux, d'indices, aux changes à terme, aux futures et options de taux, d'actions, d'indices et de devises.

Il est précisé que la SICAV n'aura pas recours aux Total Return Swaps (TRS).

L'exposition consolidée du portefeuille, y compris via l'utilisation des instruments dérivés, ne dépassera pas 100% pour chacun des risques.

4. Titres intégrant des dérivés :

En vue de réaliser l'objectif de gestion, notamment dans le pilotage de l'exposition de la SICAV au marché actions, devises et taux, l'utilisation de titres intégrant des dérivés est limitée à 100% de l'actif net. Cette limite inclut le recours aux (i) bons de souscriptions, (ii) warrants, (iii) BMTN et EMTN/certificats indexés ou structurés, dont autocall (jusqu'à 30% de l'actif net), (iv) obligations convertibles (jusqu'à 100% de l'actif net), (v) obligations callable et putable (jusqu'à 20% maximum de l'actif net), ainsi que les titres intégrant des dérivés simples présentant une typologie de risques similaire à celle des instruments précédemment listés, et notamment ceux spécialisés sur les matières premières, dont les métaux précieux.

L'exposition consolidée du portefeuille, y compris via l'utilisation des titres intégrant des dérivés, ne dépassera pas 100% pour chacun des risques actions, taux et devises.

5. Dépôts :

La SICAV pourra avoir recours, jusqu'à 10% de son actif net, à des dépôts en Euro d'une durée de vie inférieure ou égale à trois mois de façon à rémunérer les liquidités de la SICAV.

6. Emprunts d'espèces :

La SICAV pourra avoir recours, jusqu'à 10% de son actif, à des emprunts, notamment en vue de pallier les modalités de paiement différé des mouvements d'actif.

7. Opérations d'acquisition et cession temporaire de titres :

▪ Description générale des opérations :

○ Nature des interventions :

Les opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres seront réalisées conformément au Code Monétaire et Financier. Elles seront réalisées dans le cadre de la gestion de la trésorerie et/ou de l'optimisation des revenus de l'OPC.

○ Nature des opérations utilisées :

Ces opérations consisteront en des prêts et emprunts de titres et/ou en des prises et des mises en pensions, de produits de taux ou crédit (titres de créances et instruments du marché monétaire) d'émetteurs issus de pays membres de l'OCDE.

- Données générales pour chaque type d'opération :

- Niveau d'utilisation envisagée :

Les opérations de cession temporaire de titres (prêts de titres, mises en pension) et d'acquisition temporaire de titres (emprunts de titres, prises en pension de titres) pourront être réalisées jusqu'à 100 % de l'actif de l'OPC. La proportion attendue d'actif sous gestion qui fera l'objet d'une telle opération pourra représenter 10% de l'actif.

- Rémunération :

Des informations complémentaires sur la rémunération figurent à la rubrique « frais et commission ».

- Informations sur les contreparties, les garanties et les risques :

- Garanties :

Les garanties reçues dans le cadre de ces opérations feront l'objet d'une décote selon le principe décrit à la rubrique « informations relatives aux garanties financières de l'OPC ». Les Garanties seront conservées par le Dépositaire de l'OPC. Pour plus d'informations concernant les garanties se reporter la rubrique « informations relatives aux garanties financières de l'OPC ».

- Sélection des Contreparties :

Une procédure de sélection des contreparties avec lesquelles ces opérations sont passées permet de prévenir le risque de conflit d'intérêt lors du recours à ces opérations. Ces contreparties seront des Etablissements de crédit ayant leur siège social dans un état membre de l'Union Européenne et avec une notation minimale de BBB. Des informations complémentaires relatives à la procédure de choix des contreparties figurent à la rubrique "Frais et commissions".

- Risques : se reporter à la rubrique « Profil de risque ».

Informations relatives aux garanties financières de l'OPC :

Dans le cadre des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et des opérations sur dérivés négociés de gré à gré, l'OPC peut recevoir à titre de collatéral des titres (tel que notamment des obligations ou titres émis(es) ou garanti(e)s par un Etat ou émis par des organismes de financement internationaux et des obligations ou titres émis par des émetteurs privés de bonne qualité), ou des espèces. Il n'y a pas de politique de corrélation dans la mesure où l'OPC recevra principalement des titres d'Etat de la zone Euro et/ou des espèces en collatéral.

Le collatéral en espèces reçu est réinvesti conformément aux règles applicables.

L'ensemble de ces actifs devra être émis par des émetteurs de haute qualité, liquides, peu volatils, diversifiés et qui ne sont pas une entité de la contrepartie ou de son groupe.

Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu ; elles prennent en compte notamment la qualité de crédit, la volatilité des prix des titres. L'évaluation est effectuée à une fréquence au moins quotidienne.

Les garanties financières reçues doivent pouvoir donner lieu à une pleine exécution par l'OPC à tout moment et sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Les garanties financières autres qu'en espèces ne doivent pas être vendues, réinvesties ou mises en gage.

Les garanties financières reçues en espèces doivent uniquement être :

- placées en dépôt ;

- investies dans des obligations d'État de haute qualité ;

- utilisées aux fins de transactions de prise en pension (reverse repurchase transactions), à condition que ces transactions soient conclues avec des établissements de crédit faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et que l'OPC puisse rappeler à tout moment le montant total des liquidités en tenant compte des intérêts courus ;

- investies dans des organismes de placement collectif monétaires.

C/ Commentaire de gestion

Les nouvelles conditions monétaires, en début d'année 2023, établies afin de combattre la poussée inflationniste, avec d'amples et répétées hausses historiques de taux directeurs, en sont venues à dégrader nettement les conditions de crédit. Non seulement dans la « vie courante » (il devient plus

difficile d'obtenir un crédit, par ailleurs plus cher) mais aussi sur les marchés financiers, avec une forte perte de valorisation des portefeuilles obligataires.

Ce brusque changement de contexte entraîne, au premier trimestre 2023, la faillite de deux des principales banques régionales américaines (Silicon Valley Bank et Signature Bank), et s'avère fatal au Crédit Suisse, en mauvaise passe depuis des années. Décidé en quelques heures, le mariage arrangé avec UBS surprend les intervenants de marché et bouscule arbitrairement certaines règles relatives au traitement des créanciers... Fortes des enseignements de la « Grande Crise Financière » des années 2007-2008, les Banques centrales américaine et suisse ont su réagir rapidement et de façon déterminée à des situations qui auraient largement pu dégénérer, sans pour autant protéger « coûte que coûte » l'existence de ces trois établissements.

Ces événements inattendus au sein du secteur financier compliquent la tâche des Banquiers centraux et incitent à revoir à la baisse les niveaux finaux des différents mouvements de hausse des taux directeurs. Cette perspective profite aux placements obligataires, aux valorisations de produits structurés, mais aussi aux valeurs dites « de croissance », et notamment technologiques. Ces dernières profitent d'autant plus d'un contexte innovateur grâce au déploiement de l'intelligence artificielle générative et de son pionnier, Chat GPT. Cette révolution informatique bouscule les *business models* en propulsant les perspectives de croissance et de marge de certains secteurs, tels que les semi-conducteurs ou les logiciels, tout en menaçant la survie d'autres, tels que l'éducation en ligne ou les services externalisés.

A clôture de la période estivale, le ton est toutefois particulièrement ferme par le président de la *Federal Reserve* qui juge l'inflation « trop élevée » en raison d'une inflation sous-jacente « trop persistante » à 4,7% sur un an glissant. Une politique monétaire restrictive est donc toujours de mise tant que l'inflation « core » reste au-dessus de la cible long terme, à savoir 2%. A l'entrée du quatrième trimestre, les données économiques restent robustes et continuent de surprendre les investisseurs, décalant dans le temps les attentes du consensus sur de futures baisses de taux. Ces prévisions optimistes mettent en lumière une solidité de l'économie plus importante qu'initialement anticipée et dont la conséquence majeure est, à priori, un retour moins rapide de l'inflation à la cible. Ces projections d'une demande solide remettent en doute le scénario des investisseurs d'un pilotage parfait de la *Federal Reserve* qui amènerait à un atterrissage en douceur de l'économie. L'expression « *Higher for Longer* » martelée par le président de la *Federal Reserve* depuis des mois revêt tout son sens, et les investisseurs en prennent conscience en réajustant à la hausse le niveau des taux souverains. En octobre, le 10 ans américain atteint la barre symbolique des 5%, un niveau qui n'avait pas été atteint depuis 2007. Alors que ce taux tournait autour de 1.5% en 2021, son parcours vertigineux est historique.

Sur cette année 2023, derrière cette petite révolution sur la hausse des taux, émergent au moins deux opportunités nouvelles : la possibilité de placer des liquidités « court terme » à des rémunérations intéressantes et pouvoir à nouveau investir sur des supports obligataires avec des espérances de rendement significatives (de l'ordre de 5% à 8%) tant sur le marché européen que sur son homologue américain.

Cependant, le dernier trimestre 2023 restera marqué par le remarquable rebond conjugué des marchés « actions » et « obligations » sur les deux mois de novembre et décembre. Le reflux de l'inflation dans la plupart des grandes économies, ainsi que la dégradation des données économiques poussent les Banquiers Centraux à modérer leurs discours, de peur qu'un durcissement plus sévère des conditions financières n'entraîne les économies dans une récession. En témoigne le discours *dovish* de Jerome Powell, Président de la *Federal Reserve*, déclarant que « nous faisons des progrès » sur l'inflation et que « le ralentissement nous donne une meilleure idée de ce que nous devons faire de plus, si nous devons faire plus ». Le discours du « quoi qu'il en coûte », martelé par les principaux Banquiers Centraux depuis près de deux ans semble s'atténuer. En conséquence, le 10 ans américain entame un retracement vers les 3.9%, en seulement deux mois, propulsant les marchés financiers.

A fin décembre, les marchés actions internationaux (MSCI World) affichent une performance positive de 24.0%* sur l'année. Aux Etats-Unis, le S&P 500 enregistre une performance de +25.9%, porté par l'excellente trajectoire des *Magnificent Seven*, les GAFAM, Tesla et Nvidia. Cette concentration des performances creuse l'écart avec un S&P 500 équilibré en hausse de 13.4%, performance uniquement enregistrée depuis fin octobre. L'engouement autour de l'intelligence artificielle porte d'autant plus le secteur des valeurs « technologiques », à l'honneur cette année, avec une progression de +54.9% pour le Nasdaq. La zone Euro quant à elle, n'est pas tout à fait en reste et affiche un gain de 21.4%

(Eurostoxx 50). Du côté des taux, l'Euro EMTS, représentant la dette des pays de la zone euro, clôture sur une performance de +6.9% et la dette d'entreprises *high yield*, signe une progression de 11.2%.

En résumé cette année, nous avons pris quelques bénéfices sur les actions européennes et dans une moindre mesure sur les actions américaines via des allègements, et renforcé la partie obligataire *investment grade* en profitant des tensions sur les taux sur le deuxième semestre.

*Données en devises locales, total return, au 29/12/2023.

Performances :

Au titre de l'année 2023, la performance de l'action unique de la SICAV s'élève à 10,38%.

D/ Changements substantiels intervenus

1. Au cours de l'exercice

- 19 juin 2023

Modification du processus de centralisation des ordres de souscription/rachat de l'action unique de la SICAV :

Centralisateur : Rothschild & Co Asset Management

Etablissement en charge de la tenue du compte émission et de la centralisation des ordres de souscription/rachat, par délégation de la Société de gestion :

- CACEIS Bank pour les parts et actions à inscrire ou inscrites au porteur au sein d'Euroclear
- IZNES pour les parts et actions à inscrire ou inscrites au nominatif pur au sein du Dispositif d'Enregistrement Électronique Partagé (DEEP) IZNES

- 29 décembre 2023

Mise en place d'un mécanisme de plafonnement des demandes de rachats (dit « Gates ») et modification des articles 8, 13, 17, 19, 21 et 27 des statuts.

2. Post clôture

- 1^{er} janvier 2024

Mise à jour des modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables, conformément au Règlement ANC n° 2020-07 relatif au nouveau plan comptable des OPC.

E/ Mouvements intervenus dans la composition du portefeuille au cours de l'exercice

969500WAUJZJ9Q7F8U604	CAPITAL ET DEVELOPPEMENT	E	RMM COURT TERME C	33 048 654
969500WAUJZJ9Q7F8U604	CAPITAL ET DEVELOPPEMENT	E	R-CO TARG 2028 IG P	5 974 528
969500WAUJZJ9Q7F8U604	CAPITAL ET DEVELOPPEMENT	E	GOLD SACH FLR 12-26	5 925 000
969500WAUJZJ9Q7F8U604	CAPITAL ET DEVELOPPEMENT	E	FRAN GO 3.0 05-33	4 441 612
969500WAUJZJ9Q7F8U604	CAPITAL ET DEVELOPPEMENT	S	RMM COURT TERME C	33 812 095
969500WAUJZJ9Q7F8U604	CAPITAL ET DEVELOPPEMENT	S	R-CO CV CRED 12M IC	2 503 862
969500WAUJZJ9Q7F8U604	CAPITAL ET DEVELOPPEMENT	S	Candriam MMS C EUR	1 976 211
969500WAUJZJ9Q7F8U604	CAPITAL ET DEVELOPPEMENT	S	R-CO 4CH GREEN BD C	1 737 000

F/ Techniques de gestion efficace du portefeuille, instruments financiers dérivés et TRS

La SICAV n'a pas recours :

- à des opérations de financement sur titres tels que des prêts et emprunts de titres, des prises et mises en pension,
- aux instruments financiers dérivés,
- aux TRS.

G/ Risque Global

La méthode de calcul du ratio du risque global est celle de la méthode du calcul de l'engagement.

H/ Règles d'investissements

La SICAV est un FIA qui peut investir jusqu'à 100 % de son actif net en OPCVM.

I/ Information sur les risques financiers



Votre SICAV se situe dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne et reflète principalement une politique de gestion discrétionnaire sur les marchés actions, produits de taux et de gestion alternative.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché ni de garantie en capital, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Autres risques matériellement pertinents et non pris en compte par l'indicateur :

- **Risque de liquidité** : Risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat / vente.
 - **Risques opérationnels et liés à la garde des actifs** : Risque de non-restitution des actifs suite à une fraude ou faillite du dépositaire de l'OPC et risque de défaillance d'un investisseur souhaitant souscrire à l'OPC. Ces risques peuvent impacter négativement la valeur liquidative de l'OPC.
 - **Impact des techniques telles que des produits dérivés** : L'utilisation des produits dérivés peut amplifier l'impact des effets de mouvement de marché du portefeuille.
- Pour plus d'information sur les risques, veuillez-vous référer au prospectus de l'OPC.

Nom du FIA	Capital & Développement
Code	0
CATEGORIE ZONE	SICAV 0
Risque actuel	<i>Cf. Indicateur de risque du DIC</i>
Systèmes de gestion du risque utilisés pour gérer ces risques	<p>Rothschild & Co Asset Management a identifié l'ensemble des risques auxquels Capital & Développement est exposé afin d'adapter son dispositif de gestion des risques au FIA en fonction de sa nature, de sa taille et de sa complexité.</p> <p>Les contraintes réglementaires et statutaires du FIA sont suivies de façon permanente dans le système de tenue des positions et de passage d'ordres. Elles sont également vérifiées quotidiennement par le Contrôle des Risques.</p> <p>Le dispositif comprend des mesures de risque ex ante qui permettent de contrôler l'adéquation du FIA à sa stratégie de gestion et de fixer des seuils limites de risque. En parallèle, des simulations de crises sont réalisées afin d'identifier les scénarios qui auraient un impact négatif sur le FIA.</p> <p>Le dispositif comprend un contrôle de liquidité du FIA afin de vérifier l'adéquation du profil de son actif à celui de son passif dans le respect des intérêts des porteurs.</p> <p>Une procédure de gestion des dépassements de limites a été mise en place dans le but d'assurer une correction rapide et, si nécessaire, la remontée de l'information à la Conformité et à la Direction de Rothschild Asset Management.</p>
% actifs du FIA à traitement spécial du fait de leur nature non liquide	0,00%
Effet de levier	<p>Les niveaux de levier maximal sont inchangés.</p> <p>Au 29/12/2023, le levier réel calculé selon la méthode brute et selon la méthode de l'engagement s'élève à :</p> <p><i>Méthode brute</i> 126,07%</p> <p><i>Méthode engagement</i> 126,33%</p>

III – INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

A/ Politique groupe de sélection des intermédiaires en vue d'obtenir le meilleur résultat possible

La politique relative à la sélection des intermédiaires et d'exécution des ordres des clients est publiée sur le site internet de la société de gestion : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/informations-reglementaires/>.

B/ Compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation pour l'exercice

Conformément aux articles 319-18 et 321-122 du règlement général de l'AMF, nous portons à votre connaissance le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation, précisant les conditions dans lesquelles notre société a eu recours pour l'exercice précédent, à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres.

Au cours de l'année 2023, les frais d'intermédiation relatifs aux fonds gérés par Rothschild & Co Asset Management ont dépassé 500 000 euros TTC.

Les frais d'intermédiation se répartissent entre :

- Les frais d'intermédiation relatifs au service de réception et de transmission d'ordre et au service d'exécution d'ordres ;
- Les services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres.

Conditions de recours pour l'exercice 2023 à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres

En complément de son dispositif interne de recherche, Rothschild & Co Asset Management a recours à des services de recherche externe afin de compléter l'information pertinente qui permet à la gestion d'être performante.

En 2023, en respect de la réglementation MIF2, des accords de commission de courtage partagée ont été mis en place avec la majorité de nos intermédiaires d'exécution sur les marchés Actions.

Ces accords prévoient le reversement par les intermédiaires qui fournissent le service de réception et de transmission d'ordres, et le service d'exécution d'ordres sur les marchés Actions, de la partie des frais d'intermédiation qu'ils facturent au titre des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres, sur un compte de recherche séparé (RPA) ouvert par Rothschild & Co Asset Management auprès d'un établissement bancaire tiers.

Par ailleurs, un accord a été mis en place, qui prévoit le versement des sommes collectées sur le RPA, par l'établissement teneur du compte, aux tiers prestataires des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres désignés par Rothschild & Co Asset Management.

Clé de répartition constatée

La clé de répartition constatée pour l'exercice 2023 entre les frais d'exécution et les frais correspondants aux services d'aide à la décision d'investissement est la suivante :

- Les frais d'intermédiation relatifs au service de réception et de transmission d'ordres, et au service d'exécution d'ordres ont représenté 39,82% du volume total des frais d'intermédiations
- Les frais d'intermédiation relatifs aux services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres ont représenté 60,18% du volume total des frais d'intermédiations.

Rothschild & Co Asset Management a mis en place une politique générale de prévention et de gestion des conflits d'intérêts intégrant la prévention d'éventuels conflits d'intérêts dans le choix des prestataires. Au cours de l'année 2023, Rothschild & Co Asset Management n'a pas détecté de conflits d'intérêts dans le cadre du choix de ses prestataires d'intermédiation.

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est publié sur le site internet de la société de gestion : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/informations-reglementaires/> .

C/ Politique ESG et transition énergétique

CAPITAL & DEVELOPPEMENT est gérée selon un processus d'investissement intégrant les facteurs ESG mais ne promeut pas nécessairement les caractéristiques ESG ou n'a pas d'objectifs d'investissement durable spécifiques au sens de l'article 6 du règlement SFDR.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental, soit 0% des investissements.

Les investissements suivront la politique ESG, mais ne prendront pas en compte les principales incidences négatives.

Rothschild & Co Asset Management a identifié les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sur lesquelles la société de gestion cherche de manière prioritaire à concentrer ses efforts et ses moyens pour déployer son approche d'investissement responsable.

La politique ESG et la politique de déclaration d'incidences négatives de la société de gestion sont accessibles sur le site : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/>.

D/ Politique de vote et exercice par la société de gestion des droits attachés aux titres détenus dans la SICAV

1. Politique de vote

Depuis 2021, notre politique de vote couvre l'intégralité de notre périmètre d'investissement en valeurs actions, sans distinction de la zone géographique et de la capitalisation boursière des sociétés. En conséquence, le périmètre des droits de vote couvre désormais les valeurs actions européennes et internationales détenues dans nos OPC. Par ailleurs, nous nous réservons le droit d'exercer, de façon exceptionnelle, nos droits de vote dans le cadre des assemblées générales obligatoires et des SICAV.

Nous n'exerçons pas nos droits de vote lorsque :

- Les délais d'immobilisation des titres constituent une gêne trop importante et nuiraient à la gestion financière de l'OPC,
- Le contenu des résolutions et/ou recommandations de vote n'ont pas pu nous être transmis dans des délais permettant une analyse,
- Les frais d'exercice des droits de vote, trop élevés, justifient une abstention de notre part et ce dans l'intérêt des porteurs de parts de l'OPC.

2. Exercice des droits de vote

Notre politique de vote se veut suivre les principes d'investissement socialement responsable (ISR) sur les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). L'analyse et les recommandations des résolutions nous sont faites par la société spécialisée ISS (<https://www.issgovernance.com/>), Institutional Shareholder Services.

Rothschild & Co Asset Management reste l'ultime décisionnaire de l'exercice des droits de vote. L'analyse qualitative, au cas par cas, de résolutions spécifiques nous amène parfois à contrevenir à notre politique de vote, et donc, à voter différemment des recommandations de notre prestataire ISS. Ces types de situation sont très encadrées : chacun de ces votes doit être justifié par l'analyste et validé par les équipes de gestion et le management.

Les bulletins de votes sont transmis :

- Numériquement via des plateformes internet de votes dédiées,
- Manuellement via des formulaires papiers lorsque le vote électronique est impossible.

Le détail de la politique de votes est disponible sur notre site internet <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/informations-reglementaires/>.

Lorsque la gestion financière de notre OPC est déléguée, l'établissement gestionnaire de l'OPC exerce les droits de vote selon sa politique interne et peut nous rendre compte de son activité en la matière.

La présente politique de vote s'inscrit plus largement dans notre politique d'engagement, définie dans le cadre de la politique ESG du Groupe, et s'applique uniquement sur le périmètre des OPC gérés par Rothschild & Co Asset Management.

Au cours de l'exercice, la SICAV a ainsi pris part au vote lors des assemblées suivantes :

ISIN	Société	Date assemblée	Positions	Resolutions		
			CAPITAL	Nbre POUR	Nbre CONTRE	Nbre Abstention
FR0000120073	Air Liquide SA	03/05/2023	9091	23	0	0
KYG017191142	Alibaba Group Holding Limited	28/09/2023	30400	4	4	0
US0378331005	Apple Inc.	10/03/2023	2300	10	6	0
SE0007100581	Assa Abloy AB	26/04/2023	49396	14	2	0
US0605051046	Bank of America Corporation	25/04/2023	5770	16	7	0
FR0000131104	BNP Paribas SA	16/05/2023	11780	23	0	0
FR0000125338	Capgemini SE	16/05/2023	3750	17	0	0
GB0030164023	Distil Plc	12/12/2023	2352000	2	0	0
GB0030164023	Distil Plc	03/08/2023	2352000	5	1	0
US4385161066	Honeywell International Inc.	19/05/2023	1985	10	5	0
FR0000121485	Kering SA	27/04/2023	995	19	1	0
FR0000121014	LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE	20/04/2023	1653	14	16	0
CA56501R1064	Manulife Financial Corp.	11/05/2023	39250	14	0	0
IE00BTN1Y115	Medtronic plc	19/10/2023	5600	14	3	0
US5949181045	Microsoft Corporation	07/12/2023	1665	19	4	0
US75513E1010	Raytheon Technologies Corporation	02/05/2023	7140	13	6	0
FR0000073272	Safran SA	25/05/2023	5680	25	4	0
US81762P1021	ServiceNow, Inc.	01/06/2023	1255	10	4	0
KYG875721634	Tencent Holdings Limited	17/05/2023	9340	7	12	0
US8835561023	Thermo Fisher Scientific Inc.	24/05/2023	1620	10	5	0
FR0000120271	TotalEnergies SE	26/05/2023	19180	16	2	0
US92826C8394	Visa Inc.	24/01/2023	2945	9	4	0
FR0000127771	Vivendi SE	24/04/2023	36250	21	11	0

E/ Politique de rémunération

En tant que société de gestion de FIA et d'OPCVM, Rothschild & Co Asset Management (ci-après « R&Co AM ») est soumise au respect des directives AIFM (Alternative Investment Fund Manager) et UCITS (Undertakings for Collective Investment in Transferable Securities). La politique de rémunération de R&Co AM a donc été élaborée dans le respect de ces directives AIFM et UCITS.

La politique de rémunération de R&Co AM est définie dans un objectif de fidélisation du personnel, de gestion saine et efficace du risque et d'alignement des intérêts des collaborateurs et des clients.

L'ensemble du personnel est rémunéré sous la forme d'un salaire fixe et d'une éventuelle partie variable fondée sur des éléments d'appréciation qualitatifs et quantitatifs (selon les fonctions) sur la base de l'évaluation annuelle.

Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, souplesse pouvant aller jusqu'à la réduction de la rémunération variable à zéro en cas de mauvaise performance et/ou de comportement contraire à l'éthique ou au bon respect des règles.

La rémunération du personnel de la conformité et de la filière risques est fixée indépendamment de celle des métiers dont ils contrôlent et valident les opérations, et à un niveau suffisant pour disposer de personnes qualifiées et expérimentées ; elle tient compte de la réalisation des objectifs associés à la fonction.

Pour les autres membres du personnel, outre le respect du dispositif de conformité, et le cas échéant le respect des risques en matière de durabilité, les critères de performance appliqués aux collaborateurs de R&Co AM Gérants de fonds, Gestionnaires financiers et Commerciaux (institutionnels et distributeurs) sont spécifiquement adaptés à leurs fonctions. Pour ce qui est des autres fonctions, les performances sont évaluées sur la base d'objectifs quantitatifs comme qualitatifs, fixés chaque année par les managers dans le cadre du process d'évaluation.

Le processus de détermination des rémunérations est itératif. Les dirigeants proposent au Comité des Nominations et des Rémunérations de Rothschild Martin Maurel qui se tient début décembre, les enveloppes de rémunération variable et d'augmentations individuelles ainsi que les modalités de rémunération de la population régulée.

La Population Régulée au titre des directives AIFM et UCITS regroupe les fonctions suivantes :

- Direction Générale (hors Associés Gérants ⁽¹⁾)
- Collaborateurs en charge de la gestion des fonds (FIA ou OPCVM), de l'administration des fonds, du développement et marketing, des Ressources humaines ⁽²⁾,
- Gestionnaires de FIA ou d'OPCVM
- Responsables développement et marketing
- Fonction risques et contrôles
- Tout autre collaborateur ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des FIA/OPCVM gérés et dont la rémunération se situe dans la même tranche que celle de la Direction Générale et des preneurs de risques

Des modalités spécifiques de rémunération variable différée sont appliquées à la Population Régulée. La liste nominative de la Population Régulée ainsi que les modalités spécifiques de leur rémunération variable différée seront revues annuellement par le Comité de Surveillance de R&Co AM et par le Comité des Nominations et des Rémunérations de Rothschild Martin Maurel.

L'intégralité de la politique de rémunération de R&Co AM est disponible au 29, avenue de Messine, Paris 8ème, sur demande auprès du service des Ressources Humaines.

* * *

(1) : Les Associés gérants sont exclus car de par leur statut, ils sont responsables de manière indéfinie sur leurs biens personnels. Par ailleurs, les dividendes qui leur sont versés par la société de gestion ne sont pas couverts par les Directives AIFM ou UCITS, et ceux-ci ne perçoivent aucun autre type de rémunération sur la société de gestion.

(2) : Les responsabilités de la fonction Ressources humaines sont portées par les Associés Gérants de R&Co AM et/ou le Directeur des Ressources humaines du Groupe.

Au titre de l'année 2023, les montants de rémunérations attribuées par R&Co AM sont les suivants :

R&Co Asset Management Exercice 2023	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale	Rémunération Fixe	Rémunération Variable
Population Totale	156	17,6	11,5	6,1
Population Régulée au titre de AIFM/UCITS	38	7,4		
<i>dont Gérants et Analystes</i>	<i>28</i>	<i>5,8</i>		
<i>dont Autre Population Régulée</i>	<i>10</i>	<i>1,6</i>		

Données en millions d'Euros, bruts non chargés

Effectifs en ETP

Chiffres non audités par le Commissaire aux Comptes de la SICAV.

Le projet de résolutions qui vous est soumis reprend les principaux points de ce rapport. Nous vous remercions de bien vouloir les approuver et de nous accorder ainsi votre confiance.

Le Conseil d'Administration

CAPITAL ET DEVELOPPEMENT

Société d'Investissement à Capital Variable

29, avenue de Messine
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

CAPITAL ET DEVELOPPEMENT

Société d'Investissement à Capital Variable

29, avenue de Messine
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif CAPITAL ET DEVELOPPEMENT constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction de la société d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la société de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le

Le Commissaire aux Comptes
Deloitte & Associés

The image shows a blue shield icon with a white checkmark on the left, and a handwritten signature in black ink on the right. The signature appears to be 'O. Galienne'.

Olivier GALIENNE

BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	112 052 227,76	99 799 476,57
Actions et valeurs assimilées	14 354 703,97	13 002 309,72
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	14 354 703,97	13 002 309,72
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	38 988 807,84	32 396 979,14
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	38 988 807,84	32 396 979,14
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	58 708 715,95	54 400 187,71
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	53 426 186,67	43 871 020,96
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	1 615,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	1 584 482,05	4 156 260,21
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	3 698 047,23	6 371 291,54
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	6 822,69	4 983,45
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	6 822,69	4 983,45
COMPTES FINANCIERS	546 945,60	4 654 496,62
Liquidités	546 945,60	4 654 496,62
TOTAL DE L'ACTIF	112 605 996,05	104 458 956,64

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	111 438 122,13	95 473 527,68
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-436 554,30	8 037 131,40
Résultat de l'exercice (a,b)	1 572 704,51	918 286,56
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	112 574 272,34	104 428 945,64
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instrument financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	31 723,71	30 011,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	31 723,71	30 011,00
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	112 605 996,05	104 458 956,64

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	42 577,75	17 909,33
Produits sur actions et valeurs assimilées	294 671,30	339 197,16
Produits sur obligations et valeurs assimilées	1 401 788,66	687 920,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	1 739 037,71	1 045 026,49
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	33 183,07	7 928,13
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	33 183,07	7 928,13
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	1 705 854,64	1 037 098,36
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	111 840,33	118 424,61
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	1 594 014,31	918 673,75
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-21 309,80	-387,19
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	1 572 704,51	918 286,56

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :**Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0011147099 - Action CAPITAL ET DEVELOPPEMENT : Taux de frais maximum de 2% TTC.

La rétrocession de frais de gestion à percevoir est prise en compte à chaque valeur liquidative. Le montant provisionné est égal à la quote-part de rétrocession acquise sur la période concernée.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action CAPITAL ET DEVELOPPEMENT	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	104 428 945,64	112 007 985,19
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	402 279,60	60 207,93
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-2 999 838,23	-203 752,61
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	831 918,86	10 294 138,97
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 079 798,09	-2 062 972,45
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-193 346,89	-492 930,16
Différences de change	-720 585,17	-554 485,74
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	10 310 732,31	-15 537 869,24
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>14 799 783,04</i>	<i>4 489 050,73</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-4 489 050,73</i>	<i>-20 026 919,97</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 594 014,31	918 673,75
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	-50,00 (**)	-50,00 (*)
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	112 574 272,34	104 428 945,64

(*) 30.12.2022 Frais de certification annuelle d'un LEI : -50€.

(**) 29/12/2023 : Frais de certification annuelle d'un LEI : -50€.

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé	25 519 006,92	22,67
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	13 469 800,92	11,96
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	38 988 807,84	34,63
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	29 976 357,84	26,63	0,00	0,00	2 983 050,00	2,65	6 029 400,00	5,36
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	546 945,60	0,49
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	2 983 050,00	2,65	16 160 276,83	14,36	0,00	0,00	19 845 481,01	17,63
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	546 945,60	0,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 CAD		Devise 3 HKD		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	5 050 762,90	4,49	784 892,77	0,70	583 968,30	0,52	16 238,42	0,01
Obligations et valeurs assimilées	12 593 490,42	11,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	4 837 263,64	4,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	6 420,72	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	126 534,91	0,11	45 653,67	0,04	17 548,83	0,02	32 554,49	0,03
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Rétrocession de frais de gestion	401,97
	Coupons et dividendes en espèces	6 420,72
TOTAL DES CRÉANCES		6 822,69
DETTES		
	Frais de gestion fixe	31 723,71
TOTAL DES DETTES		31 723,71
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-24 901,02

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Actions souscrites durant l'exercice	1 673	402 279,60
Actions rachetées durant l'exercice	-12 540	-2 999 838,23
Solde net des souscriptions/rachats	-10 867	-2 597 558,63
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	454 066	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	115 698,13
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,11
Rétrocessions des frais de gestion	3 857,80

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			49 288 757,19
	FR0011499607	R-CO CONVICTION CREDIT 12M EURO IC EUR	3 282 321,68
	FR0011839901	R-CO CONVICTION CREDIT EURO P EUR	3 925 722,00
	FR0007085063	R-CO CONVICTION EQUITY MULTI CAPS EURO C EUR	1 289 365,35
	FR0010187898	R-CO CONVICTION EQUITY VALUE EURO C EUR	2 896 866,00
	FR0010323303	R-CO OPAL EMERGENTS F EUR	1 741 177,21
	FR0013269453	R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD IC EUR	5 657 880,80
	FR001400BU98	R-CO TARGET 2028 IG P EUR	10 202 185,25
	FR001400KAQ4	R-CO TARGET 2029 IG P EUR	2 625 831,40
	FR0007001581	R-CO THEMATIC GOLD MINING C EUR	1 245 515,20
	FR0013417532	R-CO VALOR BOND OPPORTUNITIES I EUR	1 693 320,00
	FR0011847409	R-CO VALOR P EUR	8 507 306,19
	FR0007442496	RMM COURT TERME C	2 523 218,88
	LU1734559922	R PORT BDL EUROPEAN EQUITY ALPHA CI EUR	3 698 047,23
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			49 288 757,19

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	1 572 704,51	918 286,56
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	1 572 704,51	918 286,56

	29/12/2023	30/12/2022
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1 572 704,51	918 286,56
Total	1 572 704,51	918 286,56

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-436 554,30	8 037 131,40
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-436 554,30	8 037 131,40

	29/12/2023	30/12/2022
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-436 554,30	8 037 131,40
Total	-436 554,30	8 037 131,40

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net en EUR	97 758 946,86	101 332 748,41	112 007 985,19	104 428 945,64	112 574 272,34
Nombre de titres	476 465	477 170	465 553	464 933	454 066
Valeur liquidative unitaire	205,18	212,36	240,59	224,61	247,92
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	15,89	-1,97	1,95	17,28	-0,96
Capitalisation unitaire sur résultat	4,31	0,68	3,50	1,97	3,46

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
CANADA				
MANULIFE FINANCIAL CORP	CAD	39 250	784 892,77	0,71
TOTAL CANADA			784 892,77	0,71
ETATS-UNIS				
ALPHABET-C-	USD	4 000	510 153,85	0,45
APPLE INC	USD	2 300	400 741,18	0,36
BANK OF AMERICA CORP	USD	23 170	706 003,53	0,63
HONEYWELL INTERNATIONAL INC	USD	1 985	376 718,87	0,33
MICROSOFT CORP	USD	1 665	566 612,31	0,50
SERVICENOW INC	USD	940	600 996,02	0,54
THERMO FISHER SCIEN SHS	USD	1 620	778 171,76	0,69
VISA INC CLASS A	USD	2 945	693 873,98	0,61
TOTAL ETATS-UNIS			4 633 271,50	4,11
FRANCE				
AIR LIQUIDE	EUR	9 091	1 601 106,92	1,42
BNP PARIBAS	EUR	11 780	737 310,20	0,66
CAPGEMINI SE	EUR	3 750	707 812,50	0,63
HERMES INTERNATIONAL	EUR	203	389 516,40	0,35
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	2 264	1 660 870,40	1,47
SAFRAN SA	EUR	4 432	706 726,72	0,63
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	3 498	635 866,44	0,56
TOTALENERGIES SE	EUR	24 020	1 479 632,00	1,32
TOTAL FRANCE			7 918 841,58	7,04
ILES CAIMANS				
ALIBABA GROUP HOLDING LTD	HKD	30 400	266 265,03	0,24
TENCENT HOLDINGS LTD	HKD	9 340	317 703,27	0,28
TOTAL ILES CAIMANS			583 968,30	0,52
IRLANDE				
MEDTRONIC PLC	USD	5 600	417 491,40	0,37
TOTAL IRLANDE			417 491,40	0,37
ROYAUME-UNI				
BLAVOD WINES AND SPIRITS	GBP	2 352 000	16 238,42	0,01
TOTAL ROYAUME-UNI			16 238,42	0,01
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			14 354 703,97	12,76
TOTAL Actions et valeurs assimilées			14 354 703,97	12,76
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
GOLD SACH FINA COR ZCP 22-12-26	EUR	6 000 000	6 029 400,00	5,35
TOTAL null			6 029 400,00	5,35
ETATS-UNIS				
UNITED STATES OF AMERICA 3.875% 30-09-29	USD	4 940 000	4 508 793,59	4,01
TOTAL ETATS-UNIS			4 508 793,59	4,01
FRANCE				

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
CASA CORP IB ZCP 20-04-29 CV RCB	EUR	3 000 000	3 125 100,00	2,78
CIC ZCP 21-07-25 CV RCB EMTN	EUR	2 000 000	2 046 180,00	1,83
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 3.0% 25-05-33	EUR	4 572 000	4 839 387,42	4,29
TOTAL FRANCE			10 010 667,42	8,90
PAYS-BAS				
BNP PAR ISSUANCE BV AUTRE V 30-09-24 CV	EUR	3 000 000	2 983 050,00	2,65
BNP PAR ISSUANCE BV ZCP 06-01-25	USD	1 000 000	871 493,21	0,77
BNP PAR ISSUANCE BV ZCP 13-10-26 CV	USD	4 000 000	3 963 076,92	3,52
TOTAL PAYS-BAS			7 817 620,13	6,94
ROYAUME-UNI				
BARCLAYS BK ZCP 25-04-25 EMTN	USD	3 300 000	3 250 126,70	2,88
MORGAN STANLEY INTL ZCP 04-03-30 CV RCB	EUR	6 600 000	7 372 200,00	6,55
TOTAL ROYAUME-UNI			10 622 326,70	9,43
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			38 988 807,84	34,63
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			38 988 807,84	34,63
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
R-CO CONVICTION CREDIT 12M EURO IC EUR	EUR	31,1	3 282 321,68	2,92
R-CO CONVICTION CREDIT EURO P EUR	EUR	3 525	3 925 722,00	3,49
R-CO CONVICTION EQUITY MULTI CAPS EURO C EUR	EUR	3 835	1 289 365,35	1,15
R-CO CONVICTION EQUITY VALUE EURO C EUR	EUR	12 600	2 896 866,00	2,57
R-CO OPAL EMERGENTS F EUR	EUR	35 657,94	1 741 177,21	1,55
R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD IC EUR	EUR	4 940	5 657 880,80	5,02
R-CO TARGET 2028 IG P EUR	EUR	92 705	10 202 185,25	9,06
R-CO TARGET 2029 IG P EUR	EUR	24 730	2 625 831,40	2,34
R-CO THEMATIC GOLD MINING C EUR	EUR	15 790	1 245 515,20	1,10
R-CO VALOR BOND OPPORTUNITIES I EUR	EUR	1 500	1 693 320,00	1,50
R-CO VALOR P EUR	EUR	4 078,9516	8 507 306,19	7,56
RMM COURT TERME C	EUR	624	2 523 218,88	2,24
TOTAL FRANCE			45 590 709,96	40,50
IRLANDE				
iShares S&P 500 EUR Hedged UCITS ETF (Acc)	EUR	45 600	4 582 695,12	4,07
TOTAL IRLANDE			4 582 695,12	4,07
LUXEMBOURG				
Candriam M Impact Finance C USD	USD	22 033,049	2 191 141,86	1,95
Candriam M Multi Strategies C USD	USD	785,247	1 061 639,73	0,94
TOTAL LUXEMBOURG			3 252 781,59	2,89
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			53 426 186,67	47,46
Fonds professionnels à vocation générale et équival. d'autres Etats membres UE et organismes de titrisation cotés				
IRLANDE				
SPDR RUSSELL 2000 US SM CAP	USD	30 320	1 584 482,05	1,41
TOTAL IRLANDE			1 584 482,05	1,41
TOTAL Fonds professionnels à vocation générale et équival. d'autres Etats membres UE et organismes de titrisation cotés			1 584 482,05	1,41
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres UE et organismes de titrisation non cotés				

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
LUXEMBOURG				
R PORT BDL EUROPEAN EQUITY ALPHA CI EUR	EUR	30 080	3 698 047,23	3,28
TOTAL LUXEMBOURG			3 698 047,23	3,28
TOTAL Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres UE et organismes de titrisations non cotés			3 698 047,23	3,28
TOTAL Organismes de placement collectif			58 708 715,95	52,15
Créances			6 822,69	0,00
Dettes			-31 723,71	-0,03
Comptes financiers			546 945,60	0,49
Actif net			112 574 272,34	100,00

Action CAPITAL ET DEVELOPPEMENT	EUR	454 066	247,92	
---------------------------------	-----	---------	--------	--